

Valérie BLEUZÉ

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France

4 Rue d'Isly - 59000 LILLE

ASSOCIATION PRISME

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

SIREN 813 443 637

7 Rue Alphonse Mercier

59800 LILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ASSOCIATION PRISME

7 Rue Alphonse Mercier
59800 LILLE

A l'assemblée générale de l'Association PRISME,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association PRISME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

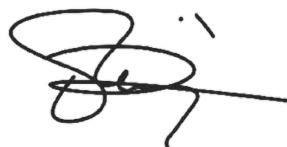
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

LILLE, le 15 juin 2026



Valérie BLEUZÉ
Commissaire aux comptes

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 904	2 904		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	144 623		144 623	
	Constructions	819 528	36 536	782 992	
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	11 291	10 756	535	1 506
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	8 250		8 250	7 854
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
ACTIF CIRCULANT	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	1 000		1 000	
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	150		150	30 625
	TOTAL (II)	987 745	50 195	937 550	39 985
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	160		160	42
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	109 650	9 576	100 074	16 478
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	222 714		222 714	215 321
	Charges constatées d'avance	5 849		5 849	3 387
COMPTES DE REGULARISATION	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	855 424		855 424	714 035
	TOTAL (III)	1 193 797	9 576	1 184 221	949 264
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	2 181 543	59 771	2 121 771	989 249

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an



Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	298 039	199 439
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	43 717	98 600
	Total des fonds propres (situation nette)	341 756	298 039
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	341 756	298 039
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	65 400	77 300
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		93 000
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		18 000
	Total des fonds reportés et dédiés	65 400	188 300
Provisions	Provisions pour risques		2 500
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		2 500
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	974 433	60 502
	Emprunts et dettes financières divers (2)	2 376	
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 207	16 494
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	160 625	180 136
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	5 774	934
	Produits constatés d'avance	553 200	242 343
	Total des dettes (1)	1 714 615	500 410
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	2 121 771	989 249
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	810 999	460 057
	(2) Dont emprunts participatifs		



Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	150	70
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	149 822	166 222
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	1 120 465	1 107 048
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	110	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	73 000	105 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	33 942	3 650
	Utilisations des fonds dédiés	174 300	39 000
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	365	2 241
Total des produits d'exploitation		1 552 153	1 423 231
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	187 186	166 358
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	62 745	50 102
	Salaires	830 327	707 396
	Cotisations sociales	319 460	267 660
	Dotation aux amortissements et dépréciations	37 507	42 728
	Dotation aux provisions		2 500
	Reports en fonds dédiés	51 400	84 300
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	2 914	6
Total des charges d'exploitation		1 491 540	1 321 051
RESULTAT D'EXPLOITATION		60 613	102 181



Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		60 613	102 181
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	3 615	2 402
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		3 615	2 402
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	20 292	1 580
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		20 292	1 580
RESULTAT FINANCIER		(16 677)	823
RESULTAT COURANT avant impôts		43 936	103 003
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		4 403
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(4 403)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		219	
TOTAL DES PRODUITS		1 555 768	1 425 633
TOTAL DES CHARGES		1 512 051	1 327 034
EXCEDENT ou DEFICIT		43 717	98 600
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		8 735	5 000
TOTAL		8 735	5 000
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		8 735	5 000
TOTAL		8 735	5 000



Annexe

Informations générales

L'association Prisme promeut le renforcement des compétences psychosociales via des accompagnements psychologiques innovants et des actions de formation/conseil à destination des professionnel-le-s de l'éducation, l'action sociale, la justice, la santé, et de l'insertion.

L'association a trois activités :

- Accompagnement des publics au travers de programmes de renforcement des compétences psychosociales ;
- Formation aux CPS à destination des professionnel-le-s ;
- Accompagnement et conseil à l'intégration des CPS dans les projets, les pratiques et les organisations.

Les principaux moyens mis en œuvre par l'association afin de réaliser les activités mentionnées ci-dessus sont les ressources humaines.



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 121 771** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 555 768** euros et un total **charges** de **1 512 051** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **43 717** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hormis application du règlement ANC n°2022-06, voir paragraphe ci-dessous) ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de règles et méthodes comptables

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022 06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, cela concerne principalement les impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025.

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations



Règles et Méthodes Comptables

qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 3 350 € (aucun transfert de charges financières ou exceptionnelles n'a été enregistré sur l'exercice 2024). Ce montant comprend 3 350 € liés à des remboursements en lien avec des charges de personnel.

Le poste « Transferts de charges » étant supprimé dans le nouveau modèle du compte de résultat, la totalité de ce montant a été intégrée dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ».

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, ainsi que frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Type	Mode d'amortissement	Durée
Terrain	Non amortissable	
Dépôt et cautionnement	Non amortissable	
Parts sociales	Non amortissable	
Site Internet	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Agencement	Linéaire	10 ans
Installations générales	Linéaire	15 ans
Façade/étanchéité	Linéaire	25 ans
Gros oeuvre	Linéaire	40 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes



Règles et Méthodes Comptables

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Cotisations

Les cotisations ont été comptabilisées en tenant comptes des appels de cotisations envoyés.

Subventions

Les subventions de fonctionnement sont traitées conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et 2022-06. La fraction attribuée au titre des exercices futurs est inscrite en "produits constatés d'avance".

Les subventions d'investissements sont comptabilisées dès la notification de la décision d'octroi. Elles sont amorties au compte de résultat sur la même durée que les biens qu'elles financent.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés correspondent aux ressources reçues par l'association, dont l'utilisation est conditionnée à la réalisation d'un projet ou d'une action spécifique. Conformément au règlement comptable applicable aux associations, les subventions affectées à un projet déterminé sont inscrites en fonds dédiés lorsqu'elles n'ont pas été consommées à la clôture de l'exercice. Elles sont reprises en résultat au fur et à mesure de l'avancement du projet, sur la base des dépenses engagées ou selon l'état d'avancement des actions financées.

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux fonds octroyés au titre des conventions qui prévoient le financement pour une durée pluriannuelle. Le montant en produits constatés d'avance correspond aux sommes imputées sur les exercices suivants.



Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	2 904					2 904
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 904					2 904
CORPORELLES	Terrains			144 623			144 623
	Constructions sur sol propre			819 528			819 528
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	11 291					11 291
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	7 854		396			8 250
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		19 145		964 547			983 691
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés			1 000			1 000
	Prêts et autres immobilisations financières	30 625				30 475	150 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	30 625		1 000		30 475	1 150 000
TOTAL		52 674		965 547		30 475	987 745



Détail de l'acquisition immobilière

L'association a acquis au cours de l'exercice un ensemble immobilier destiné à l'installation de son siège social. Cet immeuble a été comptabilisé pour son coût d'acquisition, incluant les frais d'acquisition immobilisés conformément à la méthode retenue par l'association. Le montant de l'ensemble immobilier s'élève à 964 151 euros.

Le point de départ des amortissements a été fixé à la date d'occupation effective des locaux dès le 02/01/2025, et non pas à la date de signature de l'acte authentique du 10/06/2025.

Le bâtiment a fait l'objet d'une décomposition en composants amortissables. Cette acquisition a été financée au moyen d'un emprunt bancaire souscrit au cours de l'exercice pour 985 600 euros.

Décomposition		Prix par composant	Durée d'amortissement
Terrain	15%	144 623 €	n/a
Gros oeuvre	40%	385 660 €	40 ans
Façades / étanchéité	20%	192 830 €	25 ans
IGT	15%	144 623 €	15 ans
Agencements	10%	96 415 €	10 ans
TOTAL		964 151	



Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			2 904			2 904
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			2 904			2 904
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre				36 536		36 536
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			9 785	971		10 756
	Matériel de bureau, mobilier						
Emballages récupérables et divers							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				9 785	37 507		47 292
TOTAL				12 688	37 507		50 195



Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	2 500		2 500	
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 500		2 500	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	41 018		31 442	9 576
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	41 018		31 442	9 576
TOTAL GENERAL		43 518		33 942	9 576
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles				33 942	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	150		150
	Clients, usagers douteux ou litigieux	9 576	9 576	
	Autres créances clients, usagers	100 074	100 074	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	718	718	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	581	581	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	221 406	221 406	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	10	10	
	Charges constatées d'avance	5 849	5 849	
	TOTAL DES CREANCES	338 364	338 214	150
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	974 433	70 817	239 810	663 806
	Emprunts et dettes financières divers	2 376	2 376		
	Fournisseurs et comptes rattachés	18 207	18 207		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	59 961	59 961		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	94 731	94 731		
	Impôts sur les bénéfices	219	219		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 714	5 714		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	5 774	5 774		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	553 200	553 200		
	TOTAL DES DETTES	1 714 615	810 999	239 810	663 806
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	958 600			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	44 534			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations %
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Autres créances clients	32 817	32 897	(80) -0,24
Autres créances	10	7 455	(7 445) -99,87
TOTAL	32 827	40 352	(7 525) -18,65



Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 376	136	2 240	N/S
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 549	8 111	(562)	-6,93
Dettes fiscales et sociales	91 212	65 769	25 443	38,68
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	101 136	74 016	27 121	36,64



Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			5 849
CITY DESCAMPIEUX - PARKING		2 547	
CDJ HDF COTISATION		921	
EURECIA 1T 2026		837	
WIX GOOGLE WORKSPACE		691	
MICROSOFT BUSINESS		494	
CM CIC LEASING		309	
OVH		50	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			5 849



Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			553 200
SUBVENTION - ARS		239 900	
SUBVENTION - PAS DE CALAIS		177 000	
SUBVENTION - FONDATION DE FRANCE		60 000	
SUBVENTION - TOURCOING		42 200	
SUBVENTION - FONDATION CHANTELIX		20 000	
PRESTATIONS DIRPJJ		10 500	
PRESTATIONS TEMPS DE VIE		3 600	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			553 200



Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	199 439	98 600			298 039
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	98 600	(98 600)	43 717		43 717
Situation nette	298 039		43 717		341 756
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	298 039		43 717		341 756



Variation des fonds dédiés

	Fonds dédiés au 31/12/2024	Reports	Utilisation	Fonds dédiés au 31/12/2025
Subventions d'exploitation				
CPAM Aisne	65 000	23 000	55 000	33 000
MILDECA Somme	12 000		8 000	4 000
Ville d'Hellemmes	300		300	-
Direction interrégionale protection judiciaire		18 200		18 200
MILDECA Région		7 000		7 000
MILDECA Département du Nord		3 200		3 200
Sout-total	77 300	51 400	63 300	65 400
Contributions financières				
Fondation de France	86 000		86 000	-
Fondation Crédit Agricole	7 000		7 000	-
Sout-total	93 000	-	93 000	-
Ressources liées à la générosité du public				
Fondation groupe M6	18 000		18 000	-
Sout-total	18 000	-	18 000	-
TOTAL	188 300	51 400	174 300	65 400



Notes sur le compte de résultat

Ventilation des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice se ventilent de la manière suivante :

Nature des produits d'exploitation	Montants	Taux
Cotisations	150	ns
Ventes prestations de service	149 822	10%
Concours publics et sub. d'exploitation	1 120 465	72%
Dons	110	ns
Contributions financières	73 000	5%
Reprises sur amort., dep., prov. et transferts de charges	33 942	2%
Utilisation des fonds dédiés	174 300	11%
Autres produits	365	ns
TOTAL	1 552 153	100 %

Ventilation des subventions

Nature des subventions	Montant	Taux
ARS	407 040	36 %
Département du Pas de Calais	214 000	19 %
Préfecture HDF	159 522	14 %
Département du Nord	100 633	9 %
MEL	81 200	7 %
Direction interrégionale protection judiciaire	70 000	6 %
CPAM	45 000	4 %
Ville de Lille	12 400	1 %
Ville d'Hellemes	9 000	1 %
Aide emplois	5 000	ns
Ville de Tourcoing	4 000	ns
Ville de Wattrelos	3 590	ns
Caisse des écoles de la ville de Lille	3 080	ns
Ville de Croix	2 000	ns
Ville de Armentières	2 000	ns
Ville de Loos	2 000	ns
TOTAL	1 120 465	100 %



Notes sur le compte de résultat

Ventilation des mécénats

Nature des mécénats	Montants	Taux
Fondation de France	33 000	100 %
TOTAL	33 000	100 %

Ventilation des contributions financières

Nature des contributions financières	Montants	Taux
Fonds de dotation Chant des Etoiles	40 000	100 %
TOTAL	40 000	100 %

Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes s'élèvent pour l'année 2025 à 4 480 €.

Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2025 est de 27 salarié(e)s.

Rémunération et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés

En l'application de l'article 20 de la Loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés en 2025 est nulle.

Contributions volontaires en nature

L'association Prisme a bénéficié d'une mission d'appui à la stratégie de communication menée par un consultant bénévole. Elle s'est étendue sur 5.5 jours. Le total de la mission peut être alorisée à 500 € par jour soit 2 750€. L'association a également bénéficié d'une mise à disposition d'agents de la MEL pour un montant de 5 985 € d'où une valorisation globale estimée à 8 735 euros.

Engagements retraite

Il a été fait le choix de ne pas comptabiliser les engagements sociaux (indemnités de fin de carrière) à devoir au personnel. Toutefois, il est prévu de les intégrer à compter de l'exercice 2026.

Règlement n°2018-06

Les autres points prévus par le Règlement ANC n°2018-06, le code de commerce et le plan comptable général sont non applicables ou non significatifs.



Notes sur le compte de résultat

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.



Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
CAUTION - FRANCE ACTIVE		11 936	
HYPOTHEQUE LEGALE SPECIALE PRETEUR		895 000	
HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE NON RECHARGEABLE		63 600	
		970 536	
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		970 536	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			



Annexe formation

Tableau I

Ressources de l'organisme

ORIGINE DES FONDS	MONTANT (N)
	En K€

1 - RESSOURCES PROVENANT DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS POUR LEURS SALAIRES
ET DES PARTICULIERS

Entreprises/Associations	43	93 %
Etat		
Collectivités locales		
Etablissements publics		
Entreprises		
Via Fongecif		
Organismes de formation	13	7 %
Faf		
Particuliers		
SOUS-TOTAL I	56	100 %

2 - RESSOURCES PROVENANT DES POUVOIRS PUBLICS

Instances européennes		
Etat	31	91 %
Régions		
Autres collectivités territoriales	3	9 %
SOUS-TOTAL II	34	100 %

3 - AUTRES

Autres organismes de formation	11	34 %
Autres ressources	21	66 %
SOUS-TOTAL III	32	100 %
TOTAL DES RESSOURCES	122	100 %



Annexe formation

Tableau II**Décomposition des actions de formation par finalité**

FINALITE DES ACTIONS	VOLUMES FINANCIERS	
	N	
	En K€	En %
Diplômantes *(1) Perfectionnement professionnel et qualifiant (2) Insertion sociale		
Total	0	

(1) Diplômes nationaux, titres homologués

(2) Certificats de branches, certificats d'entreprises, attestations

